

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	27 (1919)
Heft:	7
Artikel:	Installation d'un lazaret de fortune
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-682687

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Installation d'un lazaret de fortune

En ce temps d'épidémie, plusieurs sections de la Croix-Rouge ou de samaritains ont dû installer à l'improviste un hôpital de fortune. Il intéressera peut-être quelques-uns de nos lecteurs ou de nos lectrices, de savoir d'après quelles lignes directrices une installation pareille doit être préparée par exemple dans un bâtiment d'école.

Avant tout, la section qui aura à organiser éventuellement et dans le plus bref délai possible un lazaret d'urgence, devra être exactement renseignée sur les objets mobiliers qui pourront être réquisitionnés dans la localité ou tout au moins à proximité de l'immeuble qui — en quelques heures — devra pouvoir recevoir des malades. A cet effet des groupes de samaritains visiteront préalablement, rue après rue, maison après maison, étage après étage, toutes les personnes pouvant fournir du matériel, et noteront le tout très exactement, de façon à ce que, lors de la réquisition effective, les opérations puissent se faire sans perte de temps et sans courses inutiles. — Les investigations porteront tout spécialement sur:

- a) les lits, matelas, draps, couvertures, duvets, oreillers, taies, etc.;
- b) les tables, chaises et tabourets, paravents, etc.;
- c) la vaisselle et les services indispensables pour les repas et pour la toilette; les plateaux pour le transport des aliments, etc.;
- d) le linge nécessaire pour les salles de malades (serviettes, mouchoirs) et pour la cuisine;
- e) les ustensiles pour malades, vases de nuit, vases plats, tasses à bec, tables de lit pour malades, etc.

Cet inventaire fait dans le quartier ou dans la localité, on visitera en détail le

bâtiment où il s'agira d'installer le lazaret. Celui-ci devra comprendre:

1° *Le poste de réception*, où se fera rapidement la réception des malades, leur inscription sur un registre au moment de l'entrée, leur répartition. C'est aussi la place du service postal et téléphonique. C'est encore à l'entrée que doit se faire pendant l'installation, la réception et la répartition du matériel réquisitionné, et les inscriptions exactes pour la restitution des objets prêtés.

Il faut y prévoir un personnel relativement nombreux au début: secrétaires, samaritains pour le transport des objets mobiliers, puis pour celui des malades.

2° *Le vestiaire* où seront déposés (classés et numérotés) les effets personnels des malades.

3° *Les salles de malades*, la répartition des samaritaines, des samaritains et des aides dans les salles des différents étages.

4° *La cuisine*; une, deux ou trois samaritaines, et des aides.

5° Des *tisaneries*, si possible une par étage (où l'on pourra placer aussi les médicaments, peut-être une réserve de linge et de la vaisselle).

6° Un *bureau pour la direction* de l'établissement (comptable, écritures, etc.).

7° Une ou deux chambres pour le médecin de service.

8° Une *lingerie* qui pourra servir aussi de dépôt de matériel mis en réserve. Si le bâtiment est assez spacieux, on fera bien de prévoir encore:

9° Une chambre à coucher pour le personnel infirmier, et une salle à manger pour ce même personnel, enfin

10° Une salle de jour où pourront séjourner les convalescents, où l'on introduira les visites, et qui pourra servir de salle de lecture.

Nous ne sommes point entrés dans les détails, nous ne prétendons pas avoir tout prévu, nous avons seulement voulu donner quelques indications qui permettront aux

sections de travailler d'après un schème simple et pratique qui pourra peut-être leur être de quelque utilité.

P. S. En vue d'une installation pareille, les sections feraient bien de tenir à jour un *Etat nominatif du personnel à disposition*, comprenant dans une première rubrique les personnes auxquelles on peut faire appel en tous temps, immédiatement; 2^e celles qui sont libres les après-midi; 3^e la nuit, comme veilleuses; 4^e les remplaçantes, etc.



Nouvelles de l'activité des sociétés

A toutes les sections de l'Alliance suisse des samaritains.

Chers amis samaritains,

Comme d'habitude, cette année encore, il sera vendu des *cartes postales officielles du 1^{er} août* dont le produit net sera versé au fonds des veuves et orphelins des écrivains, peintres et sculpteurs suisses. Nous avons été sollicités de participer à la vente de ces cartes et y avons volontiers consenti, car il s'agit de soutenir une œuvre qui a grand besoin d'être secourue. Nous comptons donc sur l'aide efficace de toutes les sections de samaritains.

Les cartes seront affranchies et se vendront en série de trois exemplaires à 1.fr. Il y aura trois sujets différents, artistiquement exécutés, de la vie de Gottfried Keller. Les sections recevront pour chaque carte vendue une provision de 2 centimes, tandis que la caisse centrale ne bénéficiera que de 1 centime pour couvrir ses frais et augmenter, si possible, le fonds Henri Dunant. Il sera procédé en même temps à la vente des cartes officielles de l'année passée dont une grande partie n'a pu être liquidée à cause de l'épidémie de grippe. Les sections bénéficieront pour ces cartes-là d'une provision de 4 centimes par exemplaire. Il est donc dans leur intérêt de s'en occuper aussi. On espère que les samaritains vendront au moins 400,000 cartes; ce sera pour toutes les sections une question d'honneur de contribuer dans la mesure du possible à obtenir un brillant résultat. Elles auront là une bonne occasion de montrer ce dont l'Alliance est capable.

En résumé, il s'agit:

- 1^o de soutenir une œuvre utile à la communauté;
- 2^o d'augmenter le fonds Henri Dunant et de fortifier ainsi l'Alliance, afin qu'elle remplisse de mieux en mieux son rôle;
- 3^o de donner un petit gain à toutes les sections.

Afin de pouvoir remplir cette tâche, chaque section devrait s'engager à nous commander, puis à vendre, un certain nombre de cartes. Veuillez, jusqu'au 25 juin au plus tard, nous adresser vos commandes au moyen du bulletin inclus. La vente des cartes ne pourra commencer que le samedi 19 juillet. Pour cette vente, nous vous indiquons ci-dessous comment vous pourrez vous y prendre afin de profiter de toutes les occasions et obtenir le plus grand placement possible.

Nous vous recommandons:

- 1^o la vente par des samaritaines, de maison en maison, dès les premiers jours;
- 2^o la vente à diverses sociétés amies (de musique, de chant, de tir, sociétés religieuses et sportives, etc.);
- 3^o la vente dans les écoles, sous le patronage du corps enseignant, qui très probablement sera d'accord;
- 4^o la vente dans les fêtes ou organisations sportives, de journées ou exercices samaritains;
- 5^o d'organiser des « journées de cartes » lors des fêtes en l'honneur de Gottfried Keller.

Là où les sociétés de gymnastique s'occuperaient aussi de cette vente, il sera nécessaire de s'entendre avec elles pour son organisation.

Nous vous prions instamment de prêter votre concours dans cette circonstance importante, de